



## Acquisition d'archives

Faire don de vos archives et/ou de votre bibliothèque.

### Notre politique de collecte : que contiennent les collections du GAR ?

La politique d'acquisition du GAR-Archives d'architecture est en lien direct avec son objet social qui est la promotion, l'étude, la recherche, l'information et la diffusion culturelle en matière d'architecture et d'urbanisme.

Le GAR gère des archives de personnes physiques ou morales (bureaux d'architecture) en lien avec les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et du design du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours et couvrant principalement la Wallonie. Le GAR collecte les archives privées d'architectes et d'ingénieurs mais n'oublie pas les autres acteurs de la création architecturale telles que les entreprises de construction. De même, le GAR conserve les archives des acteurs de la construction culturelle de l'architecture (photographes, plasticiens, revues d'architecture...).

Ces documents se présentent sous diverses formes :

- Archives administratives
- Cartes
- Correspondance
- Dessins d'architecture
- Cartes postales
- Maquettes
- Publications (livres, revues...)
- Photographies
- ...

À titre d'exemple, vous pouvez trouver sur notre page dédiée à nos fonds la liste des dossiers conservés dans notre centre.

### Vous désirez donner vos archives au GAR ?

Vous êtes détenteur d'archives, de documentation, d'ouvrages ... en lien avec notre politique d'acquisition ? Vous pouvez contacter le GAR-Archives d'architecture afin de nous les confier via un don (transfert de la propriété de vos archives, gratuitement et de façon irrévocable).

Il est à noter que le GAR-Archives d'architecture n'accepte pas de dépôts.

Céder vos documents au GAR c'est garantir leur conservation à long terme et leur consultation par un public composé d'étudiants, de chercheurs, de professionnels... et à plus grande échelle une valorisation via notre site internet, nos expositions.